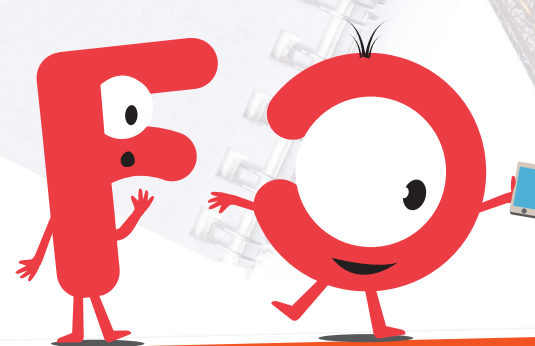




FO REVENDIQUE

- Un démarrage de la grille C1 à l'indice majoré à 376 pour terminer à l'indice 559 de la grille C3 ;
- Le démarrage de la grille des AA à 120 % du SMIC ;
- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul de traitement soumis à pension ;
- Les ratios d'avancement de grade à 100 % ;
- La suppression des quotas pour la promotion interne ;
- La suppression de l'examen professionnel pour l'accès au 2^{ème} grade du cadre d'emploi ;
- Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception ;
- L'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à partir du 5^{ème} échelon mais avec une ancienneté minimale de 4 ans dans le cadre d'emploi ;
- La suppression de l'obligation des 5 ans de services effectifs dans le 6^{ème} échelon pour le passage au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- La reconnaissance de la pénibilité sur les postes d'accueil ;
- La reconnaissance de leur formation.

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 23 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.



ADJOINT ADMINISTRATIF

catégorie C

MISSIONS

Les adjoints administratifs territoriaux sont chargés de tâches administratives d'exécution, qui supposent la connaissance et comportent l'application de règles administratives et comptables.

Ils peuvent être chargés d'effectuer divers travaux de bureautique et être affectés à l'utilisation des matériels de télécommunication.

Ils peuvent être chargés d'effectuer des enquêtes administratives et d'établir des rapports nécessaires à l'instruction de dossiers.

Ils peuvent être chargés de placer les usagers d'emplacements publics, de calculer et de percevoir le montant des redevances exigibles de ces usagers.

Lorsqu'ils relèvent des grades d'avancement, les adjoints administratifs territoriaux assurent plus particulièrement les fonctions d'accueil et les travaux de guichet, la correspondance administrative et les travaux de comptabilité.

Ils peuvent participer à la mise en œuvre de l'action de la collectivité dans les domaines économique, social, culturel et sportif.

Ils peuvent être chargés de la constitution, de la mise à jour et de l'exploitation de la documentation ainsi que de travaux d'ordre.

Ils peuvent centraliser les redevances exigibles des usagers et en assurer eux-mêmes la perception.

Ils peuvent être chargés d'assurer la bonne utilisation des matériels de télécommunication.

Ils peuvent être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants.

Ils peuvent se voir confier la coordination de l'activité d'adjoints administratifs territoriaux du premier grade.

MODE D'ACCÈS

➤ **Adjoint administratif territorial**
Sans concours.

➤ **Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe**
Par concours externe - concours interne - 3^{ème} concours.

➤ **Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe**

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avancement au grade...

➤ **D'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.**

Par voie d'examen professionnel. Aux agents de C1 ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services dans leur grade.

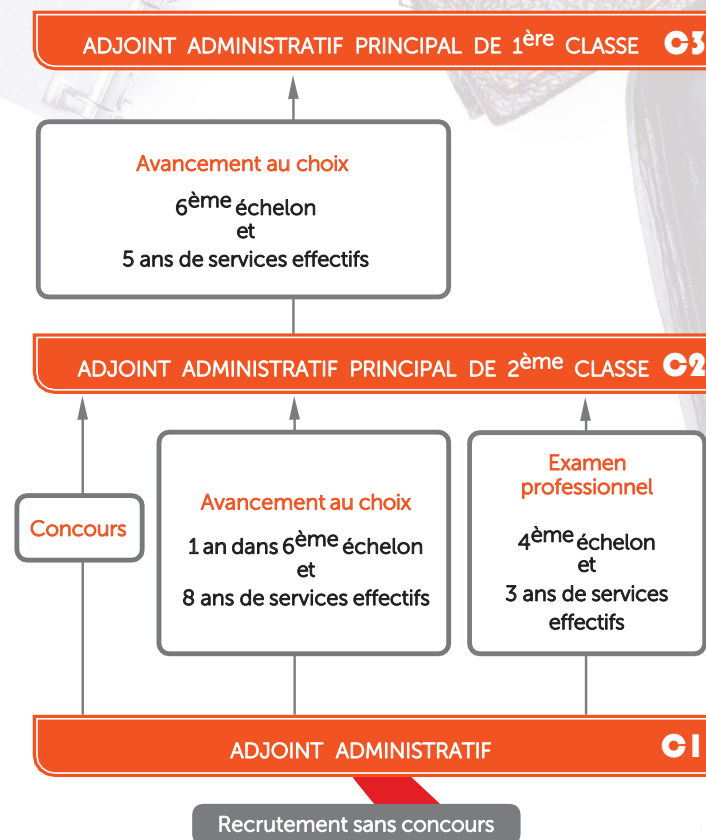
Au choix. Les agents de C1 ayant 1 an dans le 6^{ème} échelon et comptant au moins 8 ans de services dans leur grade.

➤ **D'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.**

Au choix. Pour les agents de C2 ayant atteint le 6^{ème} échelon et comptant 5 ans de services dans un grade ou cadre d'emploi de catégorie C, doté de la même échelle de rémunération.

FORMATIONS

- D'intégration
- De professionnalisation
- De professionnalisation tout au long de la carrière
- Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité



**Ma grille de
rémunération.
c'est par ici !**

